

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 88 (1961)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La Roche : un nouveau juge de paix  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-232268>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rions leur jeunesse de cœur et d'esprit. C'est alors que le président nous fit :

— Savez-vous pourquoi nos collègues sont si bien conservés ? C'est parce qu'ils vont tous les samedis à la *Vente de blanc*, au Café Vaudois !

*Mat.*

## La Roche : un nouveau juge de paix

La vaste commune de la Roche, au pied de la Berra, à la limite des langues, est une de celles qui a le mieux conservé le patois. C'est de là qu'est originaire la grande famille des Brodard, qui en sont fiers, à juste titre. On nous a signalé qu'un de nos amis patoisants, M. Joseph Brodard, a été nommé juge de paix du cercle, après avoir été greffier de la justice de paix pendant 40 ans.

## NOUS AVONS REÇU...

*Le Playsant Almanach de Chalamala*, publié à Bulle, sous les auspices des « Tréteaux de Chalamala ».

Cet almanach, qui fait chaque année l'objet d'une présentation illustrée remarquable, donne des reflets judicieusement choisis et suggestifs de la vie gruérienne et sait — grâce à ses nombreux collaborateurs érudits — relier agréablement le passé au présent.

Le patois y a naturellement sa place sous les signatures de Dzojè Yerly, Luvi don Vérne, Firmin Gremion, âgé de 88 ans, P. Callixte Ruffieux.

Sous le titre « Gruérin et rétoroman », très intéressants articles de Gonzague de Reynold, ainsi que de Jean Humbert, sur « Henri Naef, styliste et poète », et de Henri Gremaud, sur « Le premier amour de Joséphine, impératrice des Français, fut Gruérien ».

Une bonne soirée à passer en sa compagnie.

*rms.*

## Résultats du concours d'octobre

... Et tout d'abord, chers motseroisistes, nos excuses pour n'avoir pas été suffisamment précis dans certaines définitions, comme nous le fait gentiment et justement remarquer M. Julien Marquis, de Mervelier, dans le Jura. C'est ainsi qu'au 10/2 horizontal, il eût été plus exact de dire : « Ce que ne doit pas prendre une personne à qui l'on pose un lapin... » C'est, en effet, elle qui risque de prendre racine. Au 6/1 horizontal, il aurait été préférable de mettre : « Fut présent... à la fermeture du Comptoir suisse » (*assista*), et au 12/2 vertical : « Ce qu'a fait un bruit lorsqu'il eut cessé. » (Il s'est *tu*.)

Malgré cela, 55 concurrents sur 65 nous ont adressé des grilles conformes à la grille originale.

Quelques fautes : renier au lieu de relier ; génie à la place de genre. C'est tout ! Bravo...

Voici comment s'établit la liste des lauréats après tirage au sort :

*Mme M. Freymond-Bouquet, Corrençon s/St-Cierges.*

*M. Antoine Martenet, Troistorrents.*

*M. Jean Barras, Onnens (Fribourg).*

*M. Marcel Raoux, Lausanne.*

*Mme Lucie Rossier, Villarzel.*

*M. F. Pilloud-Collet, Marchissy.*

*M. Paul Delacausaz, Lausanne.*

*M. A. Steiner, Umiken (Argovie).*

*Mlle L. Puenzieux, Clarens.*

*M. Joseph Baud, Albeuve (Fribourg).*

*M. P. Cottier-Jaquier, Corseaux s/Vevey.*

*Mme L. Conne-Abrezol, Corseaux s/Vevey.*

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort qui auront envoyé, d'ici au 30 novembre 1960, une grille conforme à la grille originale, à l'*Imprimerie J. Bron S.A., rue de la Tour 8, Lausanne*.

*P.-S. : Faites-nous des abonnés.*

**FAVORISEZ NOS ANNONCEURS  
et surtout, dites-leur bien que vous avez vu  
leur annonce dans le CONTEUR !**